

## **CONTRE-PROPOSITION DE POSTES CANADA VISANT LES FFRS**

Le comité de négociation a analysé la nouvelle offre globale visant l'unité des FFRS que l'employeur lui a remise le 3 octobre en après-midi.

Dans le but de relancer les négociations, Postes Canada a retiré certains des reculs de son offre globale du 7 septembre dernier. Elle a fait quelques timides tentatives pour répondre à nos principales priorités. Cependant, il nous reste encore une longue route à parcourir avant de conclure une convention collective négociée.

Cette offre globale, qui passe sous silence de nombreux éléments essentiels, comprend beaucoup de propositions inacceptables.

### **Enjeux majeurs :**

- Sécurité d'emploi : Postes Canada propose une sécurité d'emploi limitée (voir plus loin)
- Rémunération de toutes les heures travaillées : Postes Canada dit encore NON!
- Taux de salaire horaire : Postes Canada dit encore NON!
- Garantie d'un nombre minimal d'heures de travail : Postes Canada dit encore NON!

Voici le contenu de la nouvelle offre globale de Postes Canada :

### **Durée de la convention collective**

Postes Canada propose une convention collective de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Salaires**

Hausse de 1,5 % des valeurs d'activité pour chaque année de la convention collective.

### **Sécurité d'emploi**

Postes Canada propose une sécurité d'emploi limitée qui vise uniquement les titulaires d'itinéraire :

- employées et employés de relève permanents – aucune sécurité d'emploi
- employées et employés comptant moins de 10 années de service continu en tant que titulaires d'itinéraire – aucune sécurité d'emploi
- moins de 12 heures par semaine – aucune sécurité d'emploi

Pour celles et ceux qui sont éligibles à la sécurité d'emploi, Postes Canada pourrait, ou non, vous assigner à un poste vacant à dans un rayon de moins de 75 km de votre installation et vous pourriez être mis à pied 3 mois après que vous ayez été déclaré excédentaire.

.../2

Il s'agit d'une proposition très complexe qui nécessitera énormément de clarifications pour bien en comprendre la portée.

### **Systeme de gestion des itinéraires**

Dans sa présentation, Postes Canada a déclaré que le système de gestion des itinéraires (SGI) n'était pas satisfaisant, et qu'elle devait, avec l'aide du Syndicat, comprendre la teneur du travail avant d'y apporter quelque changement que ce soit.

### **Réorganisations et protection salariale**

Si, durant une réorganisation, Postes Canada réduit la valeur d'un itinéraire, la ou le titulaire de l'itinéraire continuera de recevoir, pendant trois mois, le même montant qui lui était versé avant la réorganisation. Cette proposition, qui s'accompagne de nombreuses conditions, doit être clarifiée.

Postes Canada accepte de nous remettre un calendrier de réorganisation de 12 mois, mais elle se réserve le droit d'ajouter ou de retrancher un processus de réorganisation sur présentation d'un préavis de dix jours ouvrables.

Dans les installations à unités multiples, la procédure de mise au choix sera déterminée par la date de mise en œuvre de la réorganisation.

### **Accès à l'information**

Postes Canada accepte de fournir au Syndicat l'information sur les réorganisations des itinéraires de FFRS. Elle lui donne notamment accès aux versions en lecture seule de GeoRoute, du Système de gestion des adresses et du Système de gestion des itinéraires des FFRS. Les textes de son offre sont complexes et exigent une analyse approfondie.

### **Livraison de colis**

Postes Canada pourrait, à sa seule discrétion, retirer des colis d'un itinéraire et les confier à une autre employée ou un autre employé FFRS (titulaire d'itinéraire, ERP ou ERSA). La ou le FFRS recevrait 2 \$ par arrêt de livraison à domicile ou à un réceptacle de courrier, plus les dépenses d'utilisation d'un véhicule et le temps de conduite au taux de 20 km/heure. Postes Canada n'offre pas d'heures supplémentaires pour accomplir ce travail. Les colis livrés selon cette disposition ne seront pas inscrits sur la feuille de contrôle des envois à remettre en mains propres.

### **Régime de soins médicaux complémentaire**

Physiothérapie : si une employée ou un employé engage des frais qui dépassent 5 000 \$ par année, elle ou il doit fournir une nouvelle prescription.

### **Chaussures**

Postes Canada propose que les parties prônent l'utilisation de chaussures antidérapantes. Elle pourrait offrir des mesures incitatives. Il n'y aurait toutefois aucune obligation d'y participer.

### **Régime de retraite**

Postes Canada ne propose aucun changement au régime de retraite pour la durée de la convention collective. Elle voudrait toutefois analyser le régime pour « trouver des solutions » à sa viabilité à court, à moyen et à long terme, qui prendraient appui sur une étude qu'elle a commanditée.

## Fonds d'éducation du Syndicat

Postes Canada propose de modifier sa contribution au Fonds d'éducation du Syndicat : au lieu de verser 3 cents par heure payée, elle verserait 50 \$ par année pour chaque titulaire d'itinéraire et chaque employé et employée de relève permanent.

### Uniforme

Postes Canada propose d'allouer aux FFRS une dotation en uniforme semblable à celle s'appliquant aux factrices et facteurs, et de leur accorder le même nombre de points.

### Suppléance

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les employées et employés de relève permanents (ERP) remplaceront les employées et employés absents dans les installations postales comptant au moins 12 itinéraires (14 en ce moment). L'offre ne comprend aucune autre proposition pour étendre la suppléance.

### Congé

Les FFRS seront admissibles à un congé non payé pour raisons médicales d'une durée maximale de cinq ans.

### Prochaine étape

Le Conseil exécutif national se réunira jeudi matin pour déterminer les prochaines étapes pendant que le comité de négociation se réunira avec Postes Canada pour obtenir des précisions sur bon nombre de propositions. L'offre de Postes Canada passe sous silence plusieurs questions importantes. Il y a quelques progrès ici et là, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. De toute évidence, les propositions de cette dernière offre ne peuvent constituer la base d'un règlement.

### Cette offre est insuffisante

Solidarité,

Nancy Beauchamp  
Négociatrice en chef, unité des FFRS

Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef, unité urbaine